
Décret portant l'impression, l'insertion au bulletin, et l'envoi à toutes les armées de la République de l'adresse des soldats et officiers de l'armée de la Moselle, lue par Treilhard, lors de la séance du 15 fructidor an II (1er septembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Décret portant l'impression, l'insertion au bulletin, et l'envoi à toutes les armées de la République de l'adresse des soldats et officiers de l'armée de la Moselle, lue par Treilhard, lors de la séance du 15 fructidor an II (1er septembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVI - Du 10 fructidor au 22 fructidor an II (27 août au 8 septembre 1794) Paris : CNRS éditions, 1990. p. 174;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1990_num_96_1_15252_t1_0174_0000_4

Fichier pdf généré le 14/01/2020

Bréard a annoncé les prises suivantes :

Courrier du 10 fructidor

Prises entrées à Lorient

Un navire chargé de lin, allant en Portugal, pris par la frégate *La Résolue*.

Un navire anglais de 250 tonneaux, chargé de diverses marchandises pour la traite des noirs, pris par la frégate *La Fraternité*.

Idem à Brest.

Un navire anglais de 180 tonneaux chargé de sucre, coton et rhum, pris par la frégate *La Dryade*.

Prise faite par la frégate l'Agricole.

Un bâtiment anglais chargé de charbon de terre, cuivre, peaux, saumons et autres marchandises.

Courrier du 11 fructidor

Prises entrées à Brest.

Un brick anglais de 180 tonneaux chargé de câbles, toile et chandelles, pris par le cutter *Les Trois Couleurs*.

Un brick de 100 tonneaux chargé de chanvre, allant au Portugal, pris par le même.

Un bâtiment de 95 tonneaux, chargé de blé pour Barcelonne, pris par le même.

Un dit de 150 tonneaux chargé de fer et planches, allant au Portugal, pris par le même.

Courrier du 13 fructidor

Prises entrées à Lorient.

Un brick anglais de 100 tonneaux, chargé d'eau-de-vie et de vin.

Un brick de 180 tonneaux, chargé d'huile d'olive; ces deux bâtiments pris par *La Surveillante*.

Un navire de 150 tonneaux, chargé de brai et goudron pour l'Espagne, pris par le cutter *Le Courier*.

Idem. à Rochefort.

Un bâtiment anglais de 400 tonneaux, chargé de tabac, pris par la frégate *La Concorde*.

Un bâtiment de 78 tonneaux, chargé de saumons salés, 150 caisses de fer blanc, fayence et charbon de terre, pris par l'avis *L'Eveillé*.

Idem. à Port-Malo.

Un navire anglais de 500 tonneaux, chargé de bled et de farine, pris par la corvette *La Surprise* (41).

23

La Convention nationale, sur le rapport du comité de Salut public, et après avoir entendu la lecture de l'adresse présentée par les soldats et officiers de l'armée de la Moselle, décrète que cette adresse sera im-

(41) *Bull.*, 15 fruct.; *Débats*, n° 713, 285-286; *M. U.*, XLII, 158-159; *J. Mont.*, n° 127; *C. Eg.*, n° 745; *J. S.-Culottes*, n° 564; *Ann. Patr.*, n° 609; *Rép.*, n° 256; *J. Fr.*, n° 707; *F. de la Républ.*, n° 425; *Gazette Fr.*, n° 975; *J. Univ.*, n° 1743.

primée, insérée au bulletin, et envoyée à toutes les armées de la République (42).

[*Les soldats de l'armée de Moselle à la Convention nationale*] (43).

Représentans du Peuple,

Qu'elle est belle la victoire que vous avez remportée dans la journée du 9 au 10 thermidor ! Encore une fois le peuple a donc été sauvé par votre courage, par votre constante énergie. Quoi ! Jusques dans le sénat, un tyran osa paroître et menacer la liberté ! Il n'est plus, ses complices ont disparu avec lui : périsse ainsi quiconque tentera de toucher à l'indépendance nationale, et d'usurper le pouvoir qui n'appartient qu'au peuple ! Poursuivez sans relâche les successeurs, les apologistes, les imitateurs de ces nouveaux tyrans; vous ne cesserez de bien mériter de la patrie; nous disons plus, vous mériterez bien du monde entier. Quand à nous, citoyens législateurs, nous vous déclarons que nous sommes décidés à combattre, jusqu'à la mort, les ennemis extérieurs. Nous ne servirons que la liberté et l'égalité; nous ne reconnôitrons, pour première autorité, que la Convention nationale; nous n'aurons qu'elle pour ralliement, et les lois de la République une et indivisible, sont les seules auxquelles nous voulons obéir. Voilà nos vœux, voilà nos sermens.

Suivent les signatures.

Cette adresse est vivement applaudie.

24

Un membre du comité de Salut public fait, au nom de ce comité et de celui de Sûreté générale, un rapport sur l'événement de l'explosion de la poudrerie de Grenelle.

TREILHARD : Un jour de deuil vient se mêler à nos jours de triomphe : l'instant où nous apprenons que le sol de la République est purgé des hordes ennemies éclaire un grand désastre, l'explosion de la poudrerie de Grenelle.

Faut-il attribuer cet événement à l'imprudence ? Est-il l'effet du plus horrible des complots ?

Si, d'un côté, les accidents trop communs dans les ateliers où se prépare la poudre, l'immensité de l'établissement que nous regrettons, la grande quantité d'ouvriers qui y sont employés, semblent nous permettre d'accuser le sort de ce malheur, d'un autre côté, l'active perfidie qui nous poursuit et qui nous enveloppe nous donne le droit de tout craindre et de tout soupçonner.

Les comités, dont je suis l'organe, veillent sans cesse pour percer ce terrible mystère. Ils écoutent avec une attention sévère tout ce qui

(42) *P.-V.*, XLIV, 276. Décret n° 10 671. Rapporteur : Treilhard.

(43) C 318, pl. 1282, p. 10-11, minute signée de Treilhard. *Bull.*, 15 fruct.; *Débats*, n° 712, 277-278; *M. U.*, XLIII, 252; *J. Mont.*, n° 127; *C. Eg.*, n° 744; *Ann. Patr.*, n° 609; *Rép.*, n° 256; *J. Fr.*, n° 708; *F. de la Républ.*, n° 425.